



## Primes individualisées et aléatoires : Le miroir aux alouettes !

**L**e ministre de la fonction publique vient de décider la mise en oeuvre de « primes de fonctions et résultat » pour près de 200 000 fonctionnaires de l'Etat de la filière administrative. La sortie d'un premier décret est annoncée pour les attachés. Il devrait, de l'avis même de l'administration, être considéré comme un texte cadre pour promouvoir le même dispositif dans l'ensemble de la fonction publique.

Ces mesures ont été prises en application d'un relevé de conclusion du 22 février 2008 relatif « aux carrières et aux politiques indemnitaires dans la Fonction publique » signé par la CFDT, l'UNSA, la CFTC et la CGC.

Le nouveau système institue des primes individualisées, en deux parties, en fonction du poste occupé et en fonction des « résultats individuels ». Les montants affichés sont supérieurs à l'ancien système. Mais, les affichages pourront être loin de la réalité. Chaque poste sera ainsi coté de 1 à 6, la prime au « résultat », elle, variera de 0 (aucune prime versée) à 6 parts... Beaucoup dépendra des priorités politiques du moment et des moyens propres à chaque ministère... Tel poste coté le sera-t-il demain ?

Ce système va amplifier considérablement la part variable du salaire à l'instar de ce qui existe déjà dans le secteur privé. Il risque d'accentuer la mise en concurrence des salariés au sein des collectifs de travail. Surtout, il va introduire dans la Fonction Publique une logique de travail au rendement avec, la plupart du temps, des critères antagoniques aux missions du service public. Enfin, il induira des freins majeurs à la mobilité des agents dont le gouvernement nous dit pourtant être le grand défenseur. Le financement serait assuré par le non remplacement d'un départ en retraite sur 2 et donc par une fragilisation du service public rendu à l'utilisateur.

Le développement des parts variables, pour l'essentiel non prises en compte pour la pension et l'assurance maladie, s'effectue sur fond de blocage du traitement indiciaire de base. Pour 2008, les augmentations générales auront été limitées à 0,8% alors que l'inflation est largement supérieure. Il en découle l'écrasement continu de la grille des rémunérations de la fonction publique.

Dans le privé comme dans le public, les salariés demandent des salaires décentés avec de vrais déroulements de carrières. Pour la Fonction Publique, c'est dans ce cadre que l'investissement et la manière de servir de chacun devraient pouvoir être mieux pris en compte.

A l'opposé de ces conceptions individualistes fondées sur une logique libérale, l'UGFF-CGT demande des mesures immédiates de revalorisation de l'ensemble des traitements de la fonction publique, avec une augmentation de la valeur du point d'indice et une révision de la grille indiciaire reconnaissant les qualifications de chacun et de tous.

Montreuil, le 4 novembre 2008